

Tél. : (+352) 341 342 202 Fax : (+352) 341 342 342

26 octobre 2012

Cher Actionnaire,

Schroder International Selection Fund Global Multi-Asset Income

Le conseil d'administration (le « Conseil ») de Schroder International Selection Fund (la « Société ») vous écrit en votre qualité d'actionnaire du compartiment Schroder International Selection Fund Global Multi-Asset Income¹ pour vous informer de sa fusion avec le compartiment Schroder International Selection Fund European Defensive² (la « Fusion »). Global Multi-Asset Income continuera d'exister après la Fusion. Le placement des transactions au sein du Global Multi-Asset Income ne sera pas interrompu par la Fusion.

Le présent avis est requis par la loi luxembourgeoise.

Impact sur le portefeuille d'investissement et la performance du Global Multi-Asset Income

Global Multi-Asset Income continuera d'être géré conformément à son objectif et sa stratégie d'investissement actuels après la Fusion. Préalablement à la Fusion, European Defensive cèdera tous les actifs qui seraient inappropriés au sein du portefeuille d'investissement de Global Multi-Asset Income ou qui ne peuvent être détenus du fait des restrictions d'investissement. Le portefeuille d'investissement de Global Multi-Asset Income n'aura pas besoin d'être rééquilibré avant ou après la Fusion. Le Conseil ne prévoit donc pas d'impact important sur le portefeuille d'investissement ou la performance du Global Multi-Asset Income du fait de la Fusion.

Dépenses et coûts de la Fusion

Les dépenses inhérentes à la Fusion, notamment les frais légaux, d'audit et réglementaires, seront prises en charge par la société de gestion de la Société, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A. (la « Société de gestion »). European Defensive supportera les coûts de transaction afférents à la cession de tout investissement qui serait inapproprié au sein du Global Multi-Asset Income.

Date effective et droits des actionnaires

La Fusion prendra effet le 7 décembre 2012 (la « Date effective »). En votre qualité d'actionnaire du Global Multi-Asset Income, vous avez le droit de racheter votre participation ou de la convertir dans un autre des compartiments de la Société avant la Date effective. Nous espérons que vous conserverez votre investissement dans Global Multi-Asset Income. Cependant, si vous ne souhaitez pas conserver vos actions après la Fusion, vous pouvez, à tout moment et jusqu'au 6 décembre 2012 inclus, demander le rachat ou la conversion de vos actions. Merci de veiller à ce que votre demande de rachat ou de conversion parvienne à la Société de gestion avant 13h00, heure de clôture des transactions, le 5 décembre 2012 afin que vos instructions soient exécutées avant la Fusion. La Société de gestion exécutera vos ordres sans frais conformément aux dispositions du prospectus de la Société. Veuillez noter que certains distributeurs, agents payeurs, banques correspondantes ou autres intervenants peuvent appliquer des frais de transaction. Il se peut en outre que l'heure locale de clôture des opérations qu'ils appliquent soit antérieure à l'heure de clôture des transactions pour Global Multi-Asset Income au Luxembourg. Nous vous recommandons, dès lors, de vous renseigner auprès de ces intervenants afin de vous assurer que vos instructions parviennent à la Société de gestion avant l'heure de clôture des transactions susmentionnée.

¹ Désigné ci-après en tant que « Global Multi-Asset Income »

² Désigné ci-après en tant que « European Defensive »

Les rachats ou les conversions peuvent également avoir un impact sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons, par conséquent, de solliciter les conseils d'un professionnel.

Ratio de conversion et traitement du revenu accumulé

À la Date effective, l'actif et le passif nets du European Defensive, y compris tout revenu accumulé, seront compris pour le calcul de la valeur liquidative par action finale de chaque catégorie d'actions et les actionnaires du European Defensive recevront un nombre d'actions d'un montant équivalent en valeur d'actions du Global Multi-Asset Income, calculé ce même jour sur la base de la valeur liquidative par action de la catégorie d'actions correspondante. Ensuite, le revenu accumulé sera comptabilisé de manière continue dans la valeur liquidative par action de chaque catégorie d'actions du Global Multi-Asset Income. Tout revenu accumulé par Global Multi-Asset Income avant la Fusion ne sera pas affecté.

Informations supplémentaires

La loi luxembourgeoise stipule que le réviseur d'entreprises agréé de la Société doit préparer un rapport d'audit sur la Fusion. Ce rapport d'audit sera disponible gratuitement sur demande auprès de la Société de gestion.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter votre bureau Schroders local, votre conseiller professionnel habituel ou la Société de gestion au (+352) 341 342 212.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Noel Fessey
Signataire autorisé



Gary Janaway
Signataire autorisé

Annexe

Codes ISIN des catégories d'actions affectées par ces modifications

Catégorie d'actions	Devise de la catégorie d'actions	Code ISIN
A Capitalisation	USD	LU0757359368
A1 Capitalisation	USD	LU0757359525
B Capitalisation	USD	LU0757359798
C Capitalisation	USD	LU0757359871
I Capitalisation	USD	LU0798851183
A Distribution	USD	LU0757359954
A1 Distribution	USD	LU0757360028
B Distribution	USD	LU0757360291
C Distribution	USD	LU0757360374
A Capitalisation	EUR couverte	LU0757360457
A1 Capitalisation	EUR couverte	LU0757360531
B Capitalisation	EUR couverte	LU0757360614
C Capitalisation	EUR couverte	LU0757360705
I Capitalisation	EUR couverte	LU0757360887
A Distribution	EUR couverte	LU0757360960
A1 Distribution	EUR couverte	LU0757361000
B Distribution	EUR couverte	LU0757361182
C Distribution	EUR couverte	LU0757361265
C Capitalisation	GBP couverte	LU0837757185
I Capitalisation	GBP couverte	LU0757361349

Toutes catégories d'actions supplémentaires lancées au sein de Global Multi-Asset Income seront également concernées par la Fusion.